ges, ils ont besoin d'être humectés (Rires et applaudissements).

Et vous les ouvreurs, car parler d'eux c'est parler des belles choses de la vie.

Puis le général, avec une rondeur toute militaire raconte la réception dont il a été l'objet à Magnée, il y a quelques jours, lors de l'inauguration du monument élevé au maréchal Canrobert. Il a été particulièrement sensible aux sentiments des jeunes qui lui chantèrent à pleine voix la *Marseillaise* et crier: Viva la France!

Je suis Alsacien-Lorrain, dit-il et quand je travaille seul en mon cabinet je vois toujours devant moi dans un vitrail placé à ma fenêtre l'Alsace et la Lorraine, nos deux chères provinces perdues.

Pensons y toujours mes amis, cela nous donnera du courage pour accomplir notre tâche sacrée. (Applaudissement).

En terminant, le général Long fait l'éloge d'un ancien sauveteur du Havre arrivé aujourd'hui aux plus hautes fonctions de la République, de M. Félix Faure. (Applaudissements prolongés, cris: Vive Félix Faure! Vive la République!)

Puis, M. Levecque, le sympathique secrétaire de la Société donne lecture du parlerarès.

Bien des noms ont été acclamés parmi les lauréats et certes beaucoup d'entre eux avaient à leur actif un nombre considérable d'actes de courage, dont il nous serait impossible de détailler les épisodes, aussi bornons-nous à reproduire par ordre les récompenses décernées par la Société des Sauveteurs.

LES RÉCOMPENSES — ANNÉE 1895

Grand'croix, diplômes d'honneur — MM. le capitaine Giron, Dunkerque; Vérove, id.; Alphonse Foulon, négociant, Calais.

Médaille d'or du Conseil général. — M. Edouard Déjeux, capitaine en retraite, Arras.

Prix de la Ville de Lille. — M. Maurice Jouvenchandier, Dunkerque.

Médaille d'or du Conseil d'administration. — M. Clément Lévêque, Lille.

Médaille d'or. — MM. Emile Van Lombrouck, Bruxelles; Théophile Russemont, Tournai; Désiré Van der Ecle, Roubaix.

Prix et Fonds divers. — MM. Charles Loison, Boulogne; Paul Portier, ingénieur, Lévin; Louis Lecoeur, Boulogne; Brouin Dubn, Vrel; Louis Dalahaye, Douai; Joseph Lemaître, aux Attaques; Amand Sanson, Coudekerque-Branche; Charles Mallet, Valenciennes; Victor Van Bogaert, Bergues; Georges Rohr, Lille; Juliette Nyckèes, (19 ans), Roubaix; Louis Dessain, (23 ans), Armentières; J.-B. Bouquillon, Houplines; Hippolyte Estaillie, Tourcoing; Alphonse Hivin fils, Dunkerque; Charles Lemaître, Lille; Désiré Lepère Denain; *Alexandre Duffet fils, Lille; César Hequrite*, Tourcoing; Alfred Bascop, Dunkerque; Auguste Bavarinfourcy, Arras (médaille d'or); Henri Delvallée, Arras; Frédéric Honoré, Dunkerque; Jules Gaugebheur, Bergues.

Médailles de vermeil. — MM. J.-B. Gras, Douai; Charles Pruvost, St-Omer; Arthur Champenois, Denain; Gabriel Beck, Dunkerque; Paul Henry, Arras; Louis Coppin, Cambrai; Eugène Robert, Douai.

Médailles d'argent. — MM. Le douanier Vée, Dunkerque; Charles Tauwich, id.; François Delfosse, Sin-le-Noble; Charles Coffin, Douai; Louis Mio-Tranchant, Somain; Albert Legrand, Dunkerque; Théophile Cannie, Tourcoing; Alexandre Lucas, Denain; Arthur Lauraillaux, Denain; Henri Persem, Lille; Auguste Vernevens, Montpellier; Jules Trachez, Lille; Pierre Poteau, Valenciennes.

Médailles de bronze. — MM. Louis Gossin, Calais; Fabbé David Maes, Lille; Eugène Lemarquant, id.; Théodor Carpentier, Somain; Herman Chaderière, Denain; Louis Dangremont, Anzin; Jules Reusse, Hasnon.

Mentions honorables. — MM. Alexandre Degué, St-Venant; Jules Taborde, Arras; Henri Décarpentrie, id.; Joseph Taccoen, Dunkerque.

C'est ensuite M. Devailly, président de la Société des Sauveteurs de l'Oise qui prend la parole. En termes éloquents, il remercie la Société du Nord de l'accueil fraternel qui lui est fait et expose en quelques mots soulignés d'ailleurs par de vigoureux applaudissements la situation de la société dont il est un des plus vigilants soutiens.

Le général Long prononce ensuite quelques paroles, applaudies avec frénésie par les auditeurs, puis l'on se sépare en se donnant rendez-vous au banquet qui doit être servi à l'annexe du Grand Hôtel, rue Faidherbe.

LE BANQUET

Deux cents couverts étaient, dit-on préparés dans la vaste salle, mais on en comptait le double, nous serons plus près de la vérité. Jamais banquet n'a réuni autant de convives et, certes, l'animation la plus vive y a régné jusqu'à la fin.

On se sentait en famille dans cette assemblée de braves gens heureux de se sentir les coudes.

Très bien ordonnée cette agape fraternelle et à cette occasion félicitons la commission tout entière de son zèle et de son dévouement.

Voici le menu :

Potage printanier
Thé à vin tonique
Rostebeef sauce bordelaise aux pommes
Asperges flamandes
Poularde du Mans rôtie
Salade
Jambon à la glace
Gâteau italien
Fromage
Fruits
Desserts variés
Café, cognac
Demi-bouteille de Bordeaux
Champagne

Ala table d'honneur avaient pris place :

A la droite de M. Lebon, président : le général Long, MM. Dussaussoy, député Bonnin, délégué d'Armentières; Verbeckmoenz, délégué de Dunkerque; Deconinck, délégué d'Arras; Simon, délégué de Douai; le capitaine de la Vaïde *de Bar-sur-Aube*, M. Vérove; M. Marion, le docteur Laurent.

A la gauche : MM. Ricard, conseiller de préfecture; le colonel Wassier; M. Druez, vice-président de la société; le capitaine des sapeurs-pompier, Croquez; M. Thaume, consul de Belgique à Tourcoing; Delaby de Sarmont; Lévêque, secrétaire; Ingelrans, trésorier.

Faisant face au président, signalons également MM. Delaporte, pharmacien de la société, le docteur Dutilleul, l'abbé Carrault, aumonier militaire, Mme Lenglet, titulaire de *plusieurs médailles de sauvetage*, etc.

Vers sept heures, alors que la jeu des fourchettes était dans son plein, le général Long, obligé de partir pour Paris, prononce quelques mots d'excuses. Il regrette de quitter une si belle fête, mais son mandat l'appelle dans la capitale et c'est du fond du cœur qu'il porte un toast aux Sauveteurs du Nord et à leur dévoué président. (Applaudissements répétés cris : Vive le général Long! Vive l'armée! Vive la République!)

Au dessert, alors que le champagne pétille dans les verres, M. Lebon, président, prend la parole.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de vous associer tous à moi pour porter un toast à M. le Président de la République, le protecteur de notre Société. (Bravos prolongés).

Je bois à M. le Préfet qui, ne pouvant assister à notre banquet, a désigné pour le remplacer M. Ricard, conseiller de préfecture.

Je bois à M. le Maire de Lille, à M. le général Long, à M. Dussaussoy, député du Pas-de-Calais et les prie d'agréer nos bien sincères remerciements.

Je bois au Conseil général du Nord, qui, chaque année, nous accorde une large subvention ; à la santé des autorités présentes ;

Je bois aussi au brave capitaine Vedove à qui j'adresse toutes nos félicitations pour sa noble et belle conduite; aux représentants diplomatiques Belges dont nous remarquons la présence à notre table.

Je bois enfin, et c'est un de mes souhaits, aux mesures de la presse Lloise dont le concours nous est toujours acquis, et qui, tous les ans, assistent à notre fête.

Je bois également aux femmes et enfants des sauveteurs, au docteur Dutilleul à qui j'exprime toute ma gratitude pour les soins dévoués qu'il ne cesse de nous prodiguer; au *Club des Vingt*, et à la fanfare de La Madeleine.

Pour terminer, Messieurs, je bois à notre magnifique assemblée et à sa prospérité (Triple salve d'applaudissements).

C'est au tour de M. Blanc, conseiller de préfecture à prendre la parole. Dans une charmante improvisation il exprime les regrets de M. le Préfet du Nord de n'avoir pu assister au banquet, et assure la Société des sauveteurs de toute la sollicitude de l'administration.

Vinnent ensuite : MM. Dussaussoy, député, qui remercie la société de l'avoir nommé vice-président d'honneur ; le colonel Wassmer, dont le toast plein de verve et d'à-propos provoque de nouveaux applaudissements de l'assemblée; M. Deconinck, qui lit à l'adresse du président une pièce de vers fort agréable-ment tournée; M. de Thaume, consul de Belgique à Tourcoing, qui remercie au nom des belges la société des sauveteurs de son accueil et sympathique ; M. le docteur Dutilleul qui, dans un langage plein d'esprit, souhaite longue prospérité à son client le président Lebon dont la mine rubiconde respire la santé et le bien-être.

Un de nos collaborateurs, au nom de la presse lilloise, remercie M. le capitaine Lebon des paroles élogieuses qu'il nous a prodiguées.

C'est toujours avec une réelle satisfaction que la presse enregistre les actes de courage accomplis par les sauveteurs et il boit à la prospérité de la Société et à son dévoué président (Applaudissements cris : Vive la Presse!)

Il serait trop long de nous étendre sur les autres discours qui ont été prononcés par la suite. Constatons seulement l'entrain qui n'a cessé de régner jusqu'à la fin du banquet. Les chansons sont venues couronner cette belle fête de famille qui, d'ailleurs s'est prolongée fort tard. Honneur aux Sauveteurs du Nord! Honneur à leur président.

Ch. CATOIRE

LE NORD

Thumesnil — M. le docteur Messéant, maire de Thumesnil, appelé auprès d'un malade sent chez lui, vendredi dernier, s'empressa d'envoyer des membranes au laboratoire bactériologique où on reconnut aussitôt le microbe diphtérique. Déjà le mal était grand quand le docteur Messéant pratiqua l'injection sérumthérapique qui en douze heures, sauva complètement le malade.

Félicitations au docteur Messéant.

VALENCIENNES

Extradition — La gendarmerie de Blanc-Misseron a amené aujourd'hui à la prison de Valenciennes, le nommé Normand Léon, domicilié avant son entrée au service, à Cominges, et qui était en dernier lieu, soldat à la 2e section d'ouvriers militaires d'admiralité à Lorm. Normand qui était recherché à Bâgnolas, a fait l'objet d'une demande d'extradition présentée par le gouvernement français. Il est poursuivi pour vol au préjudice de l'administration militaire de complicité avec des civils.

Denain — M. Henri Miraux, âgé de 21 ans, traineur au train marchant aux forges et haut-fourneaux s'est blessé au bras droit dans une chute.

— M. Jean Caulier, 35 ans, gazier, en tombant sur le tran d'arrivée du gaz s'est brûlé au bras gauche.

— A la gare des mines M. Henri Boreil, 32 ans, visiteur, en procé ant au relevage d'un crie s'est blessé à l'avant bras droit.

— La petite fille Henri Limassez, âgée de 8 ans, demeurant aux cottes d'Orchies a été guérie du croup à la suite d'une injection du sérum antidiphtérique pratiquée par le docteur Lartésien.

Tetth-Saint-Léger. — L'un de ces jours *dernier*, le nommé Georges Alphonse, âgé de 35 ans, demeurant à Mainz, occupé au parachèvement du laminoir des Forges et Aciéries du nord et de l'Est à Trith, a eu le médius gauche écrasé par le compact des écluses par le guide de la cisaille.

Il en résulera pour lui une incapacité de travail de 30 jours.

Nivelles. — Pour faci ter l'exécution des travaux de restauration du chemin d'intérêt commun n° 180 dans la traversée de Nivelles et pour prévenir les accidents, M. le préfet vient d'interdire la circulation sur ledit chemin, du 10 au 20 juin inclu.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par le chemin d'intérêt commun n° 175, et la route nationale n° 55.

CAMBRAI

Incendie à la grange du Cateau

Un violent incendie s'est déclaré hier soir, à huit heures, à la grare du Cateau, dans le bâtiment affecté à la districtrité.

Malgré les prompts secours, le feu, continuant son œuvre, a détruit tout le matériel et les appareils.

Les pertes dépassent 100,000 francs.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

— Le conseil municipal de Béthune se réunira demain mardi à 8 heures 1/2 du soir à l'hôtel-de-ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations. L'ordre du jour de la séance est assez chargé.

— L'*Union commerciale* de Béthune, qui a contribué pour sa bonne part au grand succès de la retraite aux flambeaux de mardi dernier, décidé dans sa dernière séance d'organiser dans le même genre une grande cavalcade et fête de nuit. A cet effet, les membres de la commission ont été cette semaine à domicile afin d'établir une souscription de francs à ajouter à plus du produit des dons nécessaires à cette fête qui pourrait avoir lieu au printemps prochain.

— Mardi vers 2 heures de l'après-midi, chez M. Delhaye, fabricant de cirage, rue de la Chapelle *Josien*, 44 ans, s'est fait prendre l'avantbras dans un corps de pompe et s'est blessé assez sérieusement. Il a été transporté à l'hôpital et on lui a reçu les soins du Dr Hennaval.

Un ouvrier serrurier, Marlet, a tenté de se suicider à l'i porte de son atelier en se servant d'un revolver dont il a tiré six coups. Deux balles seulement ont été atteindre le cerveau et l'autre au bout de la langue. Ses blessures sont légères. Cette tentative de suicide est attribuée à des chagrins domestiques.

Lens. — La réunion annoncée et dans laquelle les délégués de la nouvelle caisse de secours devaient, samedi dernier, se réunir pour délibérer et déclarer prononcer sur les protestations formulées contre la validité de l'élect on du délégué Taillandier n'a pu avoir lieu faute d'un quorum suffisant. M. le juge de paix du canton de Lens n'a pas encore statué sur cette affaire et que celui du canton de Vimy, a reporté à quinzaine la date de son jugement.

Les délégués présents ont cru agir prudemment en n'exprimant aucun avis avant que la chose ait statué sur la validité de l'élection du nouveau délégué.

Pour être complet nous devons ajouter que dans la salle on sentait un courant d'hostilité contre les délégués *curieux*, et que quelques-uns d'entre eux prévenus que la réunion n'aurait pas lieu n'étaient pas venus et à quelques rares exceptions ce ne remarquait dans l'assistance que des employés de la Compagnie des mines de Lens.

— Samedi soir, la gendarmerie mettait en état d'arrestation M. Désiré Bobisard, âgé de 20 ans, représentant en farines, né à Bavinchove (Nord), sous l'inculpation d'escroquerie. Dimanche matin en rétrocédant cette ville, pendu dans la prison de Lens à l'aide de la lisière de sa couverture qu'il avait fixée à un barreau de la fenêtre.

— Des malfaiteurs s'introduisent à l'aide d'escalade et d'effraction dans la cour de l'habitation de M. Eric Vanbergue, jardinier horticulteur, y ont enlevé un certain nombre de lapins, de pigeons et fourrierie.

La police recherche les auteurs de ce vol.

SAINT-OMER

Aire-sur-la-Lys. — *Incendie.* — Un incendie s'est déclaré vers 11 heures du matin, au *hameau de Saint-Quentin-les-Aire.*

Les moissons et approvisionnements aux sieurs Evrard, Lepetre et Delvallée ont été détruites, ainsi que les granges et hangars avoisinants.

Le feu n'a pu être mis en endroit qui sert à faire le pain ; il est attribué à un vice de construction.

Les secours étant organisé par les pompiers arrivés au lieu du sinistre, les pompiers accourus assistent.

Aucun accident de personne à signaler. Les bestiaux ont été sauvés.

Les pertes sont évaluées à 9.000 fr., couvertes par des assurances.

— Vers 3 heures, M. Sihrol est venu inspecter le bataillon du 73e en garnison ici.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Dans son audience des flagrants délits le tribunal correctionnel d'Avesnes avait à juger :

Pour contrebande. — Augustin Crapez, 19 ans, repris de justice; Alfred Carlier, 15 ans; Emile Lemay, 32 ans, repris de justice; Louis Lemay, 21 ans, demeurant à Bermerain; Anselme Brasseur, 18 ans et Laurent Gérard, 21 ans, demeurant à Vertain et Henri Tordoir, 30 ans, titulaire de 16 condamnations pour fraude, coups, vol, de Romerée. Ces sept individus étaient inculpés d'avoir détroussé des marchandises de fraude. Carlier, considéré comme ayant qui sans discernement est remis à ses parents; les six autres s'entendent infliges chacun six mois de prison, tous solidairement à 1.000 francs d'amende.

Domestique fin-de-siècle — Le 4 juin dernier, Adrien Philippe, propriétaire à Floyon, venant travailler sur les dépendes de Mme veuve Desquesnes-Lemprenet, propriétaire à Avesnelles, l'on dit « Fourmanoir », s'aperçoivent que le domestique de celle-ci Brabant Jules, 55 ans, né au Cateau, était ivre, lui fit quelques observations auxquelles celui-ci répondit grossièrement.

Un peu plus tard Brabant quitta son travail pendant plusieurs heures et dit en revenant qu'il l'avait fait exprès pour faire enrager Philippe et M. Douay le renvoya.

Rentrant dans la maison de ferme et trouvant le vestiaire de son patron sur une chaise, Brabant prit un revolver calibre 7 mm, chargé, qui s'y trouvait et partit en disant qu'il allait le tuer. Quand Douay entrerait il lui casserait la... figure avec son révolver. Ayant rencontré celui-ci il passa près de lui en grommelant; arrivé à environ 150 mètres il dirigea le revolver sur la ferme et fit feu des six coups, dont deux ratèrent; il ne blessa personne.

Vers 11 heures du soir, rentrant encore à la ferme, il soupa, et proférant des injures et des menaces contre M. Douay, il le chercha vainement pour lui faire un mauvais parti, enfin vers 2 heures du matin il se couchait...

Relevé vers 4 heures nouvelle scène, une autre encore à 7 heures du matin et cela aurait duré longtemps, si le maréchal d'Avesnes, prévenus, n'étaient venus l'arrêter au cabaret Williams.

Brabant qui a été condamné pour vol et menaces de mort, passe avec 40 jours de prison.

La pêche en eau douce

Voilà donc le concours de Lille terminé et le nouveau se saisons chez nous se ouvrent.

Il faut dès maintenant se préparer à une autre solennité encore plus importante en ce sens qu'elle va mettre sur pied tous les pêcheurs de France : l'ouverture.

Voilà un mot qui résonge agréablement à nos oreilles, qui fait vibrer nos cœurs.

Ce jour si impatiemment attendu arrive enfin, c'est dimanche prochain 16 juin. Le soleil se lèvera à 3 h. 56, mais les pêcheurs seront levés avant lui et lorsqu'il commencera à paraître à l'horizon il les trouvera installés sur les bords de l'eau.

Notre bonheur serait complet si la compagnie du Nord avait décidé le vœu émis par le Conseil général à sa dernière session et créé un *train du matin* pour les pêcheurs, train qui aurait pu à la rigueur avoir lieu le dimanche seulement.

Mais non. l'ancien train d'été, à 5 heures 30 du matin ne nous est même pas rendu. Sa suppression a pourtant amené bien des réclamations, en dehors même du monde des pêcheurs.

Est-ce par ironie, je voix sur l'indicateur en train de 5 heures 33 au départ de Lille, puis à partir d'Armentières l'horaire continue jusqu'à St-Omer, mais le mercredi seulement ? On se demande pourquoi ? Il y a là une combinaison tellement profonde qu'elle échappe à mon faible entendement.

Quant à vous travailleurs qui ne pouvez aller à la pêche que le dimanche, la Compagnie du Nord vous octroie le parcours jusqu'à Armentières puis elle vous dépose là en vous disant vous n'irez pas plus loin.

Il reste le renseignement du train de 7 heures 05 qui arrive à Merville à 8 h. 35, vous serez à 9 heures sur la rive, juste pour aller chercher ceux de vos amis qui auront pu partir la veille et qui, leur pêche faite, s'en iront prendre une chope pour faire le soleil brûlant.

Bénissez donc la compagnie du Nord et souvenez-vous du cas qu'elle fait de vos désirs.

* * *

Après l'ouverture, le dimanche suivant, 23 juin, il y aura encore une fête pour les pêcheurs : *Le concours de pêche* à Bondues.

Dimanche dernier, à la distribution des prix, les présidents se sont écrités : nous irons à Marchiennes ! oui, tous à Marchiennes !

Nous y serons donc tous et si encore, comme à Lille, nous serons entre amis. Nous irons là afin de prouver une fois de plus, qu'entre les sociétés du syndicat règne la cordialité la plus franche, l'entente la plus sincère.

La Municipalité de Marchiennes, désireuse d'augmenter l'éclat de la fête y a convié les musiques des pêcheurs et autres et elle a décidé que des primes leur seraient d'attribuées comme suit :

100 fr. — 75 fr. — 50 fr. — 25 fr.

Il y a là de quoi tenter les musiques des pêcheurs qui peuvent espérer remporter un prix, tentant par leur nombre que par leur talent d'exécution.

Allons Bétheme, Hénin-Liétard et les autres, notre vous avons hâte, rangez, comme pêcheurs et comme musiciens, votre place est à Marchiennes le 23 juin.

* * *

La Société des Pêcheurs réunis de Douai, croyant pouvoir publier le mauvais effet produit par les paroles agressives, parues dans le journal du Président à la réunion générale du Syndicat, vient d'adresser à tous les Présidents de Sociétés une lettre circulaire dans laquelle il déclare ne pas le blâmer le change à ceux qui n'ont pas assisté à notre réunion, mais on y retrouve le même langage orgueilleux et cassant.

Tout cela n'a guère satisfait les syndiqués de « chers camarades », embrassements de crocodile, quoi.

Ah! oui, les chers camarades, ceux qu'on se vante d'acheter, de gorger de champagne.

M. le président des pêcheurs réunis s'est écrié le 26 mai qu'il aurait plus de 500 syndiqués à son concours! Eh bien, nous irons les compter, mais à l'avance nous doutons qu'il en trouve un seul grand assez pour se dégoûter aller se commettre avec ceux qui estiment assez peu les « chers camarades » pour osser se vanter de les attirer à coups de champagne. Ils préféreront une chope et même un verre d'eau, au champagne malsain des Douaisiens.

Singulière société tout de même que celle de Douai.

Singulière non seulement au point de vue qui intéresse le syndicat, mais par elle-même.

Au moment où le syndicat faisait des tentatives infructueuses pour obtenir son adhésion, un de ses membres le plus en vue et l'un des plus dévoués, un des deux délégués aux congrès de Lille, dont il a qui voulait l'entendre.

La société de Douai n'y comptez plus, elle n'existe plus, mot-même je ne m'en occupe plus, etc. Je passe sous silence pour la société ses propos désobligeants.

Quelques jours après nous étions avisés que la société de Douai organisait un concours et qu'elle voulait éclipser tout ce qui s'était fait jusqu'à ce jour!

Et, c'est ce même tombeur, qui était choisi pour accompagner à Lille, le président des pêcheurs réunis!

Ces « chers camarades » ne paraissent pas beaucoup s'estimer entre eux et ils jugent les autres d'après eux-mêmes.

Les menaces et les insolences ont glissés sur nous, la circulaire ne nous entamera pas d'avantage.

Encore une fois et la dernière, je signale la mauvaise foi de M. le Président des Pêcheurs réunis.

Il écrit dans sa circulaire que le syndicat est tyrannique et a la prétention d'interdire à ses membres de se rendre au concours de Douai.

Lui qui assistait à la réunion générale, lui qui a été hué par l'assistance en lère, malgré mes efforts pour calmer l'indignation que justifiait son langage et son attitude.

Il a pu voir que c'étaient les présidents des sociétés qui se refusaient à aller à Douai.

Il le sait de jouer sur les mots, soit, mais nous savons tous que nos statuts sont faits par tous, ils résultent de la libre discussion en assemblée générale.

Bates pour maintenant la grosse caisse et apprêtez vos paniers de champagne, grand bien vous fasse ; nous n'en sommes ni jaloux, ni envieux.

* * *

Ce n'a pas été long, il a suffi d'un coup de pouce du Syndicat pour faire plier M. Dorome.

Dorome le 24 octobre 1894 le détenait les cartes de nos amis de Maubeuge, les réclamations adressées par convenance à son lieutenant M. Gaester, restaient sans réponse.

Le syndicat, averti trop tardivement, a fait cesser cet abus qui tenait en échec nos amis de Maubeuge depuis plus de 7 mois!

Eh bien, il en sera de même pour les menaces de ces pêcheurs qui ne sont pas encore syndiqués et qui devaient ne pas tenir compte de leur menace.

Le syndicat, averti trop tardivement, a fait cesser ces abus qui tenait en échec nos amis de Maubeuge depuis plus de 7 mois!

Eh bien, il en sera de même pour les menaces de ces pêcheurs qui ne sont pas encore syndiqués et qui devaient ne pas tenir compte de leur menace.

Rentrant dans la maison de ferme et trouvant le vestiaire de son patron sur une chaise, Brabant prit un revolver calibre 7 mm, chargé, qui s'y trouvait et partit en disant qu'il allait le tuer. Quand Douay entrerait il lui casserait la... figure avec son révolver. Ayant rencontré celui-ci il passa près de lui en grommelant; arrivé à environ 150 mètres il dirigea le revolver sur la ferme et fit feu des six coups, dont deux ratèrent; il ne blessa personne.

Vers 11 heures du soir, rentrant encore à la ferme, il soupa, et proférant des injures et des menaces contre M. Douay, il le chercha vainement pour lui faire un mauvais parti, enfin vers 2 heures du matin il se couchait...

Relevé vers 4 heures nouvelle scène, une autre encore à 7 heures du matin et cela aurait duré longtemps, si le maréchal d'Avesnes, prévenus, n'étaient venus l'arrêter au cabaret Williams.

Brabant qui a été condamné pour vol et menaces de mort, passe avec 40 jours de prison.

VARIÉTÉS 6
AME DE FEMME

PAR
Georges LEFEBVRE

II
Le Hibou
(*Suite*)

Seulement, un dimanche, au moment de la grand' messe où toute la ville venait pour l'entendre, une dame se trouva, sur son passage, qui le regarda et passa. Il jouait comme il comme il n'avait jamais joué. Elle était belle et il l'aima. Oui, elle était belle et riche comme la Vierge. Elle avait le même regard tendre qui le remuait si profondément depuis quelques temps. Il l'aima comme un fou, fini par aimer la Vierge, d'un amour discret et tendre. C'était simplement la Vierge qui s'était un mée.

Le cœur en fut rien. Mais les artistes le remarquèrent comme on l'a vu. Ils commencèrent la comtesse, allant dans ce monde comme dans les autres, Elle était la femme d'Espagne un peu avant la venue des Archiducs, au commencement de 1598, avec son mari, un vieux noble Castellan plein d'honneur, jaloux à sans autre excès. Parmi le garnison espagnole de Lille était alors un jeune officier, le baron de Tinto, riche, beau, fat, un homme comme il y en a tant. Il vit la comtesse, l'aima pour sa beauté qui le brûlait de désire. C'était une Espagnole ardente, passionnée. Elle avait gardé le souvenir troublant des rares fêtes de Madrid et gentilshommes avaient si grand air dans leurs manteaux souverainement drapés, quand ils passaient sous sa fenêtre, au clair de lune. Elle était dans sa chair le frémissement voluptueux qui la saisissait quand la mandoline résonnait parfois sous son balcon tandis qu'au loin dépêtes cliquetaient. Elle avait comme toute femme, vraiment femme, la certitude qu'elle aimerait, un jour, quelqu'un. Elle l'avait appris par ouï-dire. Mais elle n'avait pas fait vœu de rester vierge en l'attendant, cet amour, croyant donc aimer ce baron et l'aimant juste assez pour ce lui fut un prétexte, elle se donna, sans trop de simple découvrement. Il était très bien d'ailleurs ce baron. Alors sa foi en l'amour diminua peu à peu. Tout en la désirant elle n'y croyait plus. Légère, voluptueuse, éprise de luxe et de noblesse, elle ne devait plus être désormais saisie facilement par l'amour vrai. Elle se croyait plus mauvaise qu'elle n'était. La société corrompue n'avait mis en elle son cour qu'un vernis d'instincts inférieurs.

— Comment s'y prendra-t-il pour se faire aimer, lui qui ne l'aimait pas ?

Elle sentait qu'il faudra t que ce fut un être spécial qui la frapperait d'un coup de foudre. C'était surtout cela maintenant qu'elle désirait. Quand elle passait à ce prodige qui déracinerait d'un coup ses principes rationnables, ses scrupules de femme bien élevée et empêtrée dans le bien être matériel, elle avait à fleur de peau le frisson malsain mais attirant de la femme en quête d'une aventure.

Jehan l'aimait déjà en ce temps là.

— Morbleu, dit Vincy, il faut le débarrasser de cette femme là. — Et il lui conta tout. Jehan surveille la comtesse, se découvrit qu'elle désirait beaucoup de doubs toujours. Seulement elle le remarqua et crut comprendre.

L'hiberne du baiser l'éclaira. Mais pour lui elle resta l'idole, la sainte, sans aucune souiliure. L'idée qu'elle pouvait avoir un amant ne l'irritait pas contre elle mais contre lui. Quand elle se dévoua pour sauver